

<b>Axe n°2</b>	<b>Qualité de vie</b>
<b>Objectif</b>	<b>2.1. Les communes mettent à disposition du foncier pour permettre à des porteurs de projets agricoles de se tester</b>
<b>Action 3 – Accompagner l'émergence d'un espace-test agricole sur une commune du Pays Cœur d'Hérault</b>	
<b>Contexte et problématique</b>	
<p>Les <b>États Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durables (EGAAD)</b> portés par le Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault et l'UMR Innovation de l'INRAE, ont fait apparaître de nombreux constats sur le territoire en matière d'agriculture et d'alimentation. Ce grand temps de concertation a été mené en 2019 avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, agriculteurs, entreprises, structures d'accompagnement agricole, élus etc...) et a notamment fait ressortir que <b>l'offre en produits locaux sur le territoire est insuffisante par rapport à la demande</b>. Il a également mis en avant une <b>difficulté d'accès au foncier</b>, liée notamment à la forte pression foncière et aux phénomènes de spéculation qui agissent sur la plaine viticole du Pays Cœur d'Hérault. Des leviers ont été identifiés pour répondre à ce constat : en effet, en se basant sur le recensement des friches fait par la DDTM en 2019, le Pays Cœur d'Hérault comporte <b>6107 ha de friches agricoles<sup>1</sup></b>, soit 10% de la SAU. La moitié de ces friches agricoles présenteraient <b>un bon potentiel agronomique et d'irrigation</b>. Ce premier diagnostic est à affiner et compléter pour accompagner au mieux les porteurs de projets agricoles et les collectivités pour mettre en place une véritable politique de <b>reconquête des friches agricoles</b>.</p> <p>Le <b>Projet Alimentaire Territorial (PAT)</b> porté par le Pays Cœur d'Hérault a émergé en 2021 suite aux EGAAD et porte un axe intitulé « <b>accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification</b> ». Il vise à la préservation du paysage, de la biodiversité ainsi qu'au maintien de la vocation agricole des terres en Pays Cœur d'Hérault. Il vise également à <b>l'installation de nouveaux agriculteurs</b> sur des terres communales ou privées avec des <b>projets diversifiés</b> pour tendre vers une meilleure autonomie alimentaire sur le territoire (diversification des produits alimentaires disponibles sur le territoire). C'est pour répondre à cet objectif que, fin 2021, le PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault a initié un projet <b>d'espace-test agricole</b> sur une parcelle communale à Aniane en partenariat avec Terracoopa et l'ensemble des partenaires du Groupement d'Appui à l'Installation Agricole (GAIA) qui regroupe de nombreuses structures de l'accompagnement agricole (Terres Vivantes, Terre de Liens, Safer Occitanie, Civam Bio 34, Chambre d'Agriculture 34, Terracoopa, le CEN Occitanie). Un espace-test agricole est un dispositif qui permet à une personne de <b>tester la faisabilité et la viabilité de son projet agricole</b> en conditions réelles sur une durée définie (3 ans). Par cet outil et via le foncier communal qu'ont à disposition certaines communes, ces dernières peuvent aider les porteurs de projets agricoles du territoire à tester la viabilité de leur projet. Pour ce premier accompagnement auprès d'Aniane, Terracoopa, partenaire du PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault, a réalisé une <b>étude de faisabilité</b> (étude du projet, de la parcelle, proposition de scénarii avec les données technico-économique, avantages / inconvénients de la parcelle, budgétisation etc...). Une chargée de mission Terracoopa et la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault ont également animé les réunions avec les élus d'Aniane pour les prises de décisions, le suivi, l'accompagnement. Au final</p>	

<sup>1</sup> « Une friche agricole est une terre agricole, auparavant exploitée qui est aujourd'hui à l'état d'abandon depuis au moins trois ans. Elle est dans un état transitoire où une végétation spontanée s'y développe et tend à évoluer à terme vers un milieu forestier. », Geo Data Gouv, 2020 : <https://geo.data.gouv.fr/fr/datasets/bb54485a82957f366f5655e2af3333a9275f45bb>

ce projet d'espace-test s'est transformé en projet d'installation individuelle. La commune a été accompagnée par Terres Vivantes, Terracoopa et la chargée de mission foncier agricole pour les **appels à manifestation d'intérêt** pour trouver des porteurs de projets à l'installation agricole sur leurs parcelles. Aujourd'hui, les porteurs de projets ont été sélectionnés et la commune est toujours accompagnée par GAIA pour le suivi. Cette première expérience, même si elle n'a pas conduit à la création d'un espace-test, a néanmoins relevé **un intérêt des communes à se faire accompagner dans ce type de projet**. D'autres pistes pour le développement d'espace-test sont en cours, notamment à Usclas-du-Bosc, Lodève et Aspiran. Il s'agira d'ici fin 2024, de relancer le dialogue avec ces communes et autres communes du territoire, pour cibler celle qui sera la plus adéquate pour accueillir un projet d'espace-test agricole.

### Description de l'action

#### Périmètre choisi

Communal (1 commune du Pays Cœur d'Hérault)

L'action 3 vise à créer un nouvel espace-test agricole sur une commune du Pays Cœur d'Hérault en reprenant la même méthodologie que pour l'accompagnement initial d'Aniane :

- La phase d'étude, à savoir celui du ciblage de la commune, est réalisée par la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault. Elle se fera grâce à la cartographie existante des friches communales, en se basant sur les potentialités d'irrigation et les potentialités agronomiques.
- Le prestataire peut ensuite entrer dans la phase opérationnelle : étude de faisabilité, co-animation des réunions avec les élus de la commune pour prendre des décisions, voir quelles orientations sont souhaitées sur l'espace-test.
- Le diagnostic tend à rendre l'espace-test opérationnel, il est donc possible qu'une phase d'appel à manifestation d'intérêt soit à prévoir.
- Si l'espace-test est suffisamment avancé, une journée de sensibilisation sur l'installation est également à prévoir pour valoriser la démarche réalisée et la rendre reproductible sur d'autres communes.
- La chargée de mission foncier agricole et le prestataire co-animent les réunions avec les élus et la journée de sensibilisation.

### Mise en œuvre

#### Calendrier

**Courant 2024** : relance du dialogue avec les communes et sélection de la commune (phase d'étude), identification du foncier avec la commune par la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault

**Fin 2024 – début 2025** : première réunion avec la commune pour évaluer les besoins, les orientations.

**2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2025** : étude de faisabilité

**4<sup>ème</sup> trimestre 2025** : réunion avec la commune pour présenter les premiers résultats, ajustements.

	<p><b>1<sup>er</sup> trimestre 2026</b> : complément du diagnostic si nécessaire + début mise en œuvre de l'espace-test</p> <p><b>2<sup>ème</sup> trimestre au 4<sup>ème</sup> trimestre 2026</b> : mise en œuvre, réunion avec élus et organisation d'une journée de sensibilisation sur la thématique de l'installation sur la parcelle de l'espace-test.</p>
<b>Animation interne ?</b>	Oui (20%) : animation auprès des élus, journée de sensibilisation
<b>Prestation mobilisée ?</b>	Oui (80%)
<b>Autres acteurs concernés / Partenaires</b>	Terracoopa, Terres Vivantes, Reneta
<b>Etudes et diagnostics préalables</b>	Relance du dialogue avec les communes et sélection de la commune (phase d'étude), identification du foncier avec la commune par la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault. Diagnostic de territoire.
<b>Coût prévisionnel (HT)</b>	Devis en cours
<b>Indicateurs</b>	Documents de l'étude de faisabilité et du diagnostic de la parcelle. Nombre de porteurs de projets pouvant être accueillis sur l'espace-test. Journée de sensibilisation / inauguration effectuée ou non.
<b>Compétences requises pour la prestation</b>	
- Expérience dans l'accompagnement des collectivités à la création d'espace-test agricoles	